



Les apprentis et les élèves d'aujourd'hui sont vos salariés de demain. En versant votre taxe d'apprentissage au Lycée Hôtelier Régional Jean-Paul PASSEDAT à Marseille, vous investissez concrètement pour la formation de vos futurs collaborateurs.

NOUVEAUTE : le fléchage du « solde » de la taxe d'apprentissage

- 1 Fin des versements directs.
- 2 Désormais, les entreprises paieront la fraction « solde » de 0,09 % de la masse salariale aux URSSAF et MSA.
- 3 Les entreprises contributrices pourront désigner jusqu'au 07/09/2023 des établissements bénéficiaires via le portail en ligne : **SOLTéA**.

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

Portail opérationnel pour le fléchage à partir du mois de mai 2023.

Pour nous trouver sur SOLTéA, notre numéro RNE : 0132974M

- 4 La Caisse des dépôts, qui sera destinataire des fonds collectés par l'URSSAF, les versera en trois fois aux établissements désignés par les entreprises contributrices le 15/07/2023, le 15/09/2023 et le 15/10/2023.

**Notre établissement est à votre écoute.
Contactez Michel Jorda au 04 91 72 75 09**

ta.lyc.hotelier@ac-aix-marseille.fr

Madame, Monsieur,

Labélisé lycée des métiers, le lycée hôtelier régional Jean-Paul PASSEDAT à Marseille accueille 700 élèves en formation initiale, 380 élèves alternants et 300 adultes en formation continue. Nous les préparons à plusieurs métiers grâce à 17 formations professionnelles diplômantes du CAP au BTS, en passant par le baccalauréat technologique et les mentions complémentaires. Soucieux d'être toujours plus en phase avec les réalités socio-économiques, tout en répondant aux besoins actuels et à venir des entreprises, nous sollicitons votre participation.

Cette contribution, est une source importante de financement qui nous permet entre autre d'entretenir nos équipements et donc d'être toujours plus performants. Elle nous permet également de développer et d'adapter nos formations professionnelles, de moderniser nos outils d'apprentissage aux nouvelles exigences sans cesse en évolution.

Affecter la taxe d'apprentissage de votre entreprise est un acte fort qui témoigne de votre confiance et de votre soutien. Nous comptons sur vous !!!

Nous serions particulièrement honorés de recevoir votre contribution financière, et nos enseignants y verraient un précieux encouragement aux pédagogies innovantes mises en œuvre.

LEDER DIDIER
Proviseur
Lycée Hôtelier Régional Jean-Paul Passédat
114 av. André ZENATTI • 13206 Marseille Cedex 08
04 91 73 47 81
<https://www.lyc-hotelier.ac-aix-marseille.fr/>



ADOPTEZ L'ÉCO ATTITUDE, N'IMPRIMEZ QUE SI NÉCESSAIRE